



Déconfiner les tout petits, oui

Mais avec des modes d'accueil en toute sécurité et qualité pour les enfants et les adultes

La sortie progressive du confinement annoncée par le président de la République et le gouvernement à partir du 11 mai 2020 touche, parmi les tout premiers services concernés, les modes d'accueil individuels et collectifs du jeune enfant.

Pas de bébés à la consigne entend porter ici le souci des professionnel.les de la petite enfance de promouvoir en ces circonstances, plus que jamais, à la fois la qualité et la sécurité de l'accueil tant du point de vue des enfants et de leur famille que de celui des professionnel.les.

Plus que jamais en effet en cette période, l'accueil de la petite enfance apparaît comme remplissant une mission d'intérêt public de premier ordre.

Intérêt public s'agissant d'offrir aux jeunes enfants un retour, adapté à la nouvelle situation, dans ces espaces et temps de socialisation si favorables à leur développement et à leur épanouissement.

Intérêt public en termes de lutte contre les inégalités sociales, contre les fragilités de tous ordres pouvant affecter les familles, que le stress du confinement, l'anxiété face à l'épidémie de Covid-19, auront notablement exacerbées durant les huit semaines passées, avec leurs effets potentiellement délétères sur le développement des tout petits. Intérêt public face aux circonstances porteuses, malheureusement, du risque d'une montée des violences intra-familiales s'exerçant tout particulièrement sur les enfants.

Mais cet intérêt public, qui met à l'ordre du jour plus que jamais l'exigence politique de construire un véritable service public de l'accueil de la petite enfance, s'incarne aussi dans les conditions de réouverture des modes d'accueil après le 11 mai qui doivent être avant tout guidées par la préservation de la santé et du bien-être des enfants et des adultes.

En effet, si le statut de "grands propagateurs de contagiosité" attribué aux enfants il y a un mois est remis en question (des études sont en cours qui apporteront une réponse scientifiquement mieux étayée d'ici quelques semaines) il n'en demeure pas moins que toutes les précautions doivent être prises pour assurer leur sécurité et celle des adultes, professionnels et parents, lors du redémarrage de l'accueil en collectif et en individuel (où il a bien souvent été très réduit ou s'est aussi arrêté).

Cela passe notamment par :

- la mise à disposition de masques et solutés hydro-alcooliques en quantité suffisante dans tous les lieux qui accueillent de jeunes enfants : crèches, micro-crèches, MAM, assistantes maternelles, écoles maternelles,
- le nettoyage adapté des locaux jusqu'à la désinfection en fonction des situations sur la base des recommandations officielles,
- l'accueil progressif des enfants, dans des conditions à déterminer en concertation entre les familles, les professionnel.les et les gestionnaires et en prenant en compte la lutte contre les inégalités sociales et les situations de fragilité familiale,
- l'accueil par tout petits groupes inférieurs à 10 enfants et l'adaptation des taux d'encadrement (1 pour 3 à 1 pour 5 enfants) permettant de garantir, non pas une "distanciation sociale" illusoire voire néfaste pour les tout petits, mais des conditions combinant les nécessités de l'hygiène et la disponibilité affective et éducative due aux très jeunes enfants,
- l'organisation des arrivées et des départs des enfants de façon échelonnée le matin et le soir pour éviter les occasions de contacts et de regroupements,
- le recours organisé et facilité à un référent médical pour la survenue de toute situation de suspicion de Covid-19, et la garantie de mise en œuvre de tests diagnostics adaptés le cas échéant, individuellement et collectivement.

**Sécurité et bien-être physiques et psychiques des enfants et des adultes,
c'est le mot d'ordre pour l'après 11 mai dans les modes d'accueil !**